

*Initiatives ministérielles*

● (1640)

Je ne pourrais pas mourir avec une bonne conscience sachant que j'ai fait cela, en particulier lorsqu'il y a des gens dans cette Chambre qui ont pratiquement ruiné le gouvernement. Si ce n'est déjà fait, cela arrivera bientôt, avec une dette de 600 milliards. Les gens crient, parce qu'ils ne peuvent pas obtenir d'assurance-chômage. Les personnes âgées ne peuvent pas joindre les deux bouts, parce que leur pension est insuffisante. Je ne peux pas croire ce que j'entends. Ils refusent de bouger d'un pouce, pas un seul pouce.

Pendant la campagne électorale de 1993, on nous disait combien les choses allaient être différentes, drôlement différentes. J'ai été sur la même tribune que des gens qui étaient d'accord avec moi que les choses devaient changer en ce qui concerne les pensions, et si les libéraux n'avaient été d'accord avec les Réformistes que sur un seul point cela aurait été la question des pensions des députés, qu'il fallait réformer. Ce qu'on nous propose n'est même pas du rafistolage.

Nous devrions avoir honte de considérer une chose comme celle-là alors que nous demandons à tout le monde de se serrer la ceinture. Il n'y aura plus d'argent pour l'assurance-chômage. Il n'y aura plus d'argent pour la Sécurité de la vieillesse. Plus de Régime de pensions du Canada. Nous devons réduire les crédits à la santé, les crédits à l'enseignement, mais nous allons conserver ces grosses pensions. Quelle hypocrisie.

J'espère que lors des prochaines élections, sur cette question seulement, s'ils ne paient pas pour ce qu'ils font aujourd'hui, ils regretteront de ne pas l'avoir fait.

**M. Duhamel:** À combien se monte votre pension?

**M. Thompson:** Ma pension d'enseignant, si le député veut le savoir, est de 914 \$ par mois. Pour y avoir droit j'ai dû cotiser pendant 40 ans, et mon employeur n'a jamais versé une cotisation équivalente à la mienne, sauf pendant mes cinq dernières années de service. Il a fallu très, très longtemps. C'est cela, une pension du secteur privé.

**Mme Brushett:** Cumul.

**M. Thompson:** Monsieur le Président, les députés d'en face peuvent appeler cela ce qu'ils veulent, mais ce n'est pas du cumul.

Je voudrais également lancer le même défi que mon collègue de Fraser Valley, en Colombie-Britannique. Si l'un de vous, bande de sangsues, veut m'emmener dans sa circonscription, j'irai bien.

**Le président suppléant (M. Kilger):** À l'ordre, s'il vous plaît. Je voudrais rappeler à tous les députés que les interventions doivent être adressées à la présidence. Je pense qu'il est clair, un jour comme aujourd'hui, lorsque le sujet dont nous parlons est fortement controversé, que si le débat ne respecte pas les usages parlementaires et si les interventions ne sont pas faites par l'intermédiaire de la présidence, on risque des déclarations intempestives et peut-être antiparlementaires. J'invite les députés

des deux côtés de la Chambre à être judicieux et à respecter les usages de cette assemblée.

**M. Thompson:** Monsieur le Président, il n'y a pas de doute que l'on a tendance à s'échauffer quelque peu sur une question de ce genre. Je vous prie de m'excuser, monsieur le Président, de ne pas m'être adressé à la présidence. J'ai perdu de mon calme, mais je vais reformuler ce que j'ai dit.

Si un de mes collègues d'en face veut m'emmener dans sa circonscription pour débattre des pensions et de ma pension personnelle en particulier, une pension que j'ai gagnée par de nombreuses années de travail pénible avec une contribution de l'employeur inférieure à la mienne, je peux lui dire que je serais plus qu'heureux d'accepter son invitation.

Merci, monsieur le Président. Je suis sûr que vous êtes le seul à avoir écouté sincèrement.

● (1645)

**Le président suppléant (M. Kilger):** Je voudrais exprimer ma gratitude au député de Wild Rose pour la façon dont il a terminé ses remarques, et en particulier sa référence à une déclaration antérieure qui, je pense, était un peu critiquable. Je le félicite et je le remercie de la manière dont il s'est repris.

**Mme Sharon Hayes (Port Moody—Coquitlam, Réf.):** Monsieur le Président, c'est très intéressant de suivre mon collègue. En gros, je suis du même avis que lui et je partage ses sentiments.

Je voudrais intervenir, à l'étape du rapport, à propos du projet de loi C-85, Loi modifiant la Loi sur les allocations de retraite des parlementaires. Je me suis prononcée sur ce projet de loi le mois dernier. J'ai alors exprimé mes réserves et les raisons pour lesquelles je m'oppose vivement à cette mesure législative du gouvernement.

Mon opposition à ce projet de loi repose sur certains principes que, en ma qualité de députée du Parti réformiste, je respecte et défends. J'aimerais rappeler deux principes énoncés dans notre livre bleu:

Nous croyons dans la fonction publique—que les gouvernements, les fonctionnaires, les politiciens et les partis politiques doivent être au service de la population et qu'ils devraient manifester cet engagement de service en tout temps.

Nous croyons que les gouvernements devraient considérer les deniers publics comme des «fonds en fiducie» et que les gouvernements devraient assumer une responsabilité financière en faisant en sorte que dépenses et recettes s'équilibrent.

J'évoque ces deux principes à la Chambre aujourd'hui parce qu'ils nous montrent un gouvernement qui a déformé ce processus et trompé la confiance de la population canadienne. Nous, les réformistes, voulons faire valoir notre opinion à ce sujet.

Aujourd'hui, le gouvernement a appliqué la clôture au débat sur ce projet de loi, et nous ressentons le même sentiment d'intense indignation que doivent éprouver les Canadiens.

Pour reprendre les propos qu'un témoin a tenus au comité l'autre jour, j'affirmerai à la Chambre que ce projet de loi est mauvais, pour les députés qui siègent à la Chambre, pour le Parlement et pour la population canadienne.